

Compte-rendu réunion du Conseil municipal du 09/10/2023

Absentes excusées : Mmes BINETTI Sandrine et de MUNCK Eve.

Amortissement en M57

Nouvelles règles de gestion des amortissements suite au passage en M 57 au 01/01/2023. Adopté à l'unanimité.

Avenant service ADS

Avenant N° 1 à la convention de mise à disposition du service pour l'instruction des actes d'application du droit des sols : Autorisation de travaux facturés 50€ aux mairies.

Examen devis chauffage logements

Issaly a fait les travaux déjà programmés de toiture des bâtiments communaux. Le toit de l'église est à resuivre car une poutre est fort abimée. Issaly doit faire un devis.

Devis chauffage logement de Mme Trinque : une pompe à chaleur est prévue. Thermelec : 2 devis établis, un pour la mise en place d'une PAC (7143,12 €) qui sera perdu si des travaux d'isolation sont entrepris et un avec un projet plus évolutif (env. 15300 €). Weisman doit nous envoyer ses devis. Le conseil municipal donne le pouvoir au Maire de choisir le devis le moins cher.

Salle des fêtes

Les pièces complémentaires au permis de construire viennent d'être déposées. 25000 € ont été dépensées entre l'architecte et les bureaux d'études. La destruction du mur de séparation de la salle des fêtes dépendra des subventions reçues et du montant des devis.

PLUi

Le conseil communautaire a voté à l'unanimité l'arrêt du PLUi (commencé en 2017). Les cartes sont réparties à la DDT pour corriger les erreurs. Ces cartes seront ensuite placées sur le site de la com com afin que chacun puisse les consulter. Chaque conseil municipal sera amené à voter sur le zonage. Cependant il faut savoir que le PLUi sera modifiable dans le temps.

Le PLUi devrait être appliqué en 2024, en attendant c'est la Carte Communale qui est toujours en vigueur.

Questions diverses

- Les communes doivent répertorier les toits et les zones éligibles à la pose de panneaux photovoltaïques.
- Réunion publique reportée au mercredi 8 novembre à 20h00.
- Le lac d'Aubert a accueilli une lavandière. Merci à son réalisateur. Le mur menace de tomber sous la poussée de racines d'arbres.
- La route reliant la D10 à la route du Pouget via l'ancienne casse auto FAURIE est devenu dangereuse. Les riverains ne veulent pas qu'elle soit restaurée. Nous prenons un arrêté afin d'apposer un « sens interdit » pour éviter que des véhicules l'empruntent.
- Le recensement : appel à candidature est passé sur la DEPECHE : pour l'instant aucun candidat.

Levée de séance 23h05